

**RAPPORT N° 91/3-13  
au Conseil Municipal****OBJET****NOUVELLES ATTRIBUTIONS DE PARCELLES SUR LES ZONES D'ACTIVITES  
DE CHEMIN FINETTE II ET DE FOUCHEROLLES**

Par Délibération n° 91/1-26 du 16 mars dernier, vous m'avez autorisé à céder un certain nombre de parcelles à des entreprises sur des Zones d'Activités communales.

Aujourd'hui, grâce à un suivi régulier des entreprises attributaires et, en particulier, des délais de réalisation de leurs projets, des parcelles peuvent à nouveau être commercialisées, notamment sur les Zones d'Activités de Chemin Finette II et de Foucherolles.

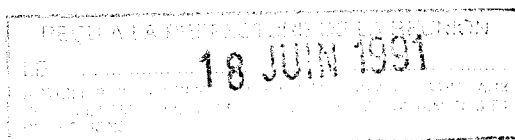
Pour mémoire, je vous rappelle que les conditions générales et particulières de cession des parcelles sur les Zones d'Activités ont été arrêtées successivement par Délibérations n° 24 et n° 31/12 du 23 juin 1983, n° 10 du 9 décembre 1986, n° 27 du 10 décembre 1987 et n° 5 du 21 octobre 1989.

En conséquence, sur la base de ces mêmes modalités de cession, il vous est demandé :

- d'approuver les attributions des parcelles des Zones d'Activités de Chemin Finette II et de Foucherolles ;
- de m'autoriser à intervenir dans les actes à passer avec ces nouvelles entreprises, selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE**



DELIBERATION N° 91/3-13  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 1er juin 1991

OBJET

NOUVELLES ATTRIBUTIONS DE PARCELLES SUR LES ZONES D'ACTIVITES  
DE CHEMIN FINETTE II ET DE FOUCHEROLLES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/3-13 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, Adjoint, présenté au nom des Commissions Economie, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

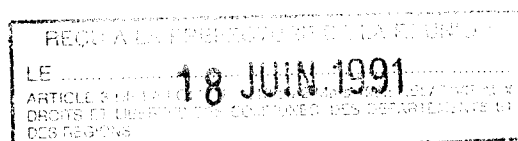
Approuve les attributions des parcelles des Zones d'Activités de Chemin Finette II et de Foucherolles :

- . Z.A. Chemin Finette II / Entreprise SOMER (Max GRINBERG),
- . Z.A. Foucherolles / Entreprise Christian PAQUIRY.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes à passer avec ces nouvelles entreprises, selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées en annexe.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 14 JUIN 1991



(Conseil Municipal du samedi 1er juin 1991)

ZONES D'ACTIVITES

ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES

REFERENCES CADASTRALES

ACTIVITES	EMPLOIS		SURFACES
	CREATION	TRANSFERT	

CHEMIN FINETTE II			
Ent. SOMER (Max GRINBERG)	AX n° 54 et BT n° 466		
S.A.V. électroménager (télévision, vidéo, son, machines à usage professionnel)	12	6	680 m2

FOUCHEROLLES			
Ent. Christian PAQUIRY	BI n° 847 (lot n° 45)		
Menuiserie/Ferronnerie	30	30	499 m2

Soit au total 2 ENTREPRISES  
avec 42 CREATIONS et 36 TRANSFERTS D'EMPLOIS  
sur 1 179 M2.